

Extrait du Registre des Délibérations
Séance du 10 septembre 2020
Nombre des Membres en exercice : 77

OBJET : 2020-04-09 - INSTITUTIONS (5.3) – ÉLECTION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

DATE DE CONVOCATION : 3 SEPTEMBRE 2020

DATE DE PUBLICATION : 15 septembre 2020

Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni ce jour, dans la salle des fêtes à BOIS DE HAYE (54840), sous la présidence de Monsieur Fabrice CHARTREUX, Président.

<u>Etaient présents :</u>	FONTAINE André, TARDY Yvan, COLLET Thierry, CLAUDON Jean-Louis, FONTANA André (départ à compter de la 2020.04.03), PICARD Denis, AMMARI Christelle, BONNIN Pierre, PIERSON Marianne, POIRSON Elisabeth, STAROSSE Jean-Luc, PAYEUR Emmanuel, VARIS Pierre (présent à compter de la 2020.04.02), CHARTREUX Fabrice, GUYOT Laurent, PLANCHAIS Viviane, SILLAIRE Roger (ayant la procuration de KNAPEK Patrice), RADER Audrey-Helen, MAURY Christophe, GUILLAUME Isabelle, DOMINIAC Bernard, DIDIER David (ayant la suppléance de WINIARSKI Patricia), MONALDESCHI Philippe, TOUSSAINT André, SITTLER David, VANIER Stéphane (ayant la suppléance de ROSSO Michel), ARNOULD Raphaël, LALANCE Corinne, CARON Jean-François, TAILLY Jérôme, NOISETTE Michel, SAUVAGE Catherine, CHENOT Bernard, JOUBERT Roger, MARTIN Vincent, PIERSON Chantal, DOHR Hervé, DEPAILLAT Bernard ayant la procuration de ERZEN Gérald), HENNEBERT Philippe, DURANTAY Corine (ayant la suppléance de MANSION François), MATTE Jean-François, COLIN Xavier, ORDITZ Jackie (ayant la suppléance de CHENOT Tony), HARMAND Alde, DICANDIA Chantal, ADRAYNI Mustapha (ayant la procuration de DE SANTIS Fabrice), ALLOUCHI-GHAZZALE Malika, RIVET Lionel, LE PIOUFF Lydie, HEYOB Olivier, ASSFELD LAMAZE Christine, BOCANEGRA Jorge (ayant la procuration de CHANTREL Nancy), EZAROIL Fatima, MARTIN-TRIFFANDIER Emilien (présent à compter de la 2020.04.02), BONJEAN Myriam, MOREAU Jean-Louis, LALEVEE Lucette, BRETENOUX Patrick, MASSELOT Catherine, ERDEM Olivier, GUEGUEN Marie, MANGEOT Etienne, SIMONIN Hervé, FAVRET Régis, CARTIER Jimmy, COUTEAU Jean-Pierre.
<u>Etaient excusés :</u>	LELIEVRE Jean-Luc, KNAPEK Patrice, WINIARSKI Patricia, ROSSO Michel, BELLINASO Alain, MANSION François, CHENOT Tony, ERZEN Gérald, DE SANTIS Fabrice, CHANTREL Nancy, GUYOT Gilles.
<u>Avis de procuration :</u>	4 avis de procuration.
<u>Avis de suppléance :</u>	4 avis de suppléance.
<u>Secrétaire de séance :</u>	Christine ASSFELD-LAMAZE
<u>Nombre de présents :</u>	Du début à la 2020.04.01 : 64 présents. De la 2020.04.01 à la 2020.04.02 : 66 présents. De la 2020.04.03 à la fin : 65 présents.
<u>Nombre de votants :</u>	Du début à la 2020.04.01 : 68 votants. De la 2020.04.01 à la 2020.04.02 : 70 votants. De la 2020.04.03 à la fin : 69 votants

REÇU EN PREFECTURE

le 15/09/2020

Application agréée E-legalite.com

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et plus particulièrement les dispositions des articles L1414-1 à L1414-4 et L1411-5,

Considérant qu'à la suite du renouvellement de l'Assemblée délibérante, il convient de constituer la Commission d'Appel d'Offres permanente et unique, et ce, pour la durée du mandat (la constitution d'une CAO spécifique, par délibération du Conseil, demeurera toutefois possible en fonction de la complexité et de la particularité des contrats concernés),

Il est précisé que, considérant les dispositions de l'article R2162-24 du Code de la Commande Publique, les membres de la Commission d'Appel d'Offres seront également membres, le cas échéant, des jurys de concours institués pour la désignation des lauréats dans le cadre des concours lancés en application du code précité.

La Commission d'Appel d'Offres doit être composée, pour un établissement public de coopération intercommunale, de l'autorité habilitée à signer les marchés, à savoir, le Président de la Communauté de Communes Terres Toulouses, Président de la dite Commission, et de 5 membres titulaires, membres de l'assemblée délibérante élue en son sein, au scrutin de liste suivant le système de la représentation proportionnelle au plus fort reste sans panachage ni vote préférentiel (article D1411-3 du CGCT).

Il doit être procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de membres suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires.

Attendu qu'il convient que le Conseil Communautaire désigne en qualité de suppléant du Président, M. Roger SILLAIRE, Vice-président, pour présider la Commission d'Appel d'Offres en l'absence du Président de la Communauté,

Attendu que conformément à l'article D1411-5 du CGCT, préalablement à la constitution de la commission par élection de ses membres, il convient de fixer les conditions de dépôt des listes de candidats comme suit :

1. les listes sont déposées – auprès de Monsieur le Président - dès réception du dossier de présentation du présent Conseil Communautaire jusqu'à l'examen du présent projet de délibération au cours de la séance du 10 Septembre 2020 ;
2. les listes doivent indiquer les noms et prénoms des candidats et chaque liste peut comporter moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir ; toutefois, le nombre de suppléants est, dans tous les cas, égal à celui des titulaires.

Considérant les propositions formulées par le Bureau, tenant compte des délégations exercées, de la connaissance des dossiers et de la disponibilité, le Président propose la liste suivante et appelle à candidature pour le dépôt d'une ou plusieurs autres listes :

<i>TITULAIRES</i>	<i>SUPPLEANTS</i>
1. Philippe MONALDESCHI	1. Laurent GUYOT
2. Jean-François SEGALT	2. Gilles GUYOT
3. Pierre BONNIN	3. Emmanuel PAYEUR
4. Bernard DEPAILLAT	4. Jean-Louis CLAUDON
5. Jean-Louis MOREAU	5. Jean-Luc STAROSSE

Considérant que, lorsqu'une seule liste a été déposée après appel à candidatures, respectant le principe de la représentation proportionnelle, les nominations au sein de cette commission prennent effet immédiatement dans l'ordre de la liste, se composant comme suit :

Membres titulaires : Philippe MONALDESCHI, Jean-François SEGAULT, Pierre BONNIN, Bernard DEPAILLAT, Jean-Louis MOREAU.

Membres suppléants : Laurent GUYOT, Gilles GUYOT, Emmanuel PAYEUR, Jean-Louis CLAUDON, Jean-Luc STAROSSE.

Après ces opérations de vote, le Conseil communautaire :

- **Prend acte que la Présidence de la Commission d'Appel d'Offres revient à Monsieur Fabrice CHARTREUX, Président de la Communauté de Communes Terres Touloises,**
- **Désigne M. Roger SILLAIRE, Vice-président, en qualité de remplaçant (représentant dûment habilité) du Président pour présider les Commissions d'Appels d'Offres**
- **Fixe les conditions de dépôt des listes des candidats à la commission d'appel d'offres, comme suit :**
 1. les listes sont déposées – auprès de Monsieur le Président - dès réception du dossier de présentation du présent Conseil Communautaire jusqu'à l'examen du présent projet de délibération au cours de la séance du 10 Septembre 2020 ;
 2. les listes doivent indiquer les noms et prénoms des candidats et chaque liste peut comporter moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir ; toutefois, le nombre de suppléants est, dans tous les cas, égal à celui des titulaires.
- **Elit :**

Membres titulaires de la CAO	Membres suppléants de la CAO
1 - Philippe MONALDESCHI	1 - Laurent GUYOT
2 - Jean-François SEGAULT	2 - Gilles GUYOT
3 - Pierre BONNIN	3 - Emmanuel PAYEUR
4 - Bernard DEPAILLAT	4 - Jean-Louis CLAUDON
5 - Jean-Louis MOREAU	5 - Jean-Luc STAROSSE

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an avant-dits.

Le Président,
Fabrice CHARTREUX